



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU BUDGET 2026 ET
DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026 – 2027 – 2028**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac tiendra une séance extraordinaire le mardi 16 décembre 2025 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras, afin d'adopter le budget pour l'année 2026 et le plan triennal d'immobilisations pour les années 2026 – 2027 – 2028.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront uniquement sur le budget et le plan triennal d'immobilisations, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac ce 20^e jour de novembre 2025.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA